

2 M\$ pour la sécurité et la propreté dans Saint-roch

L'administration Marchand veut donner un « électrochoc » au quartier

Le Journal de Québec · 19 mars 2025 · 13 · DOMINIQUE LELIÈVRE – Avec la collaboration de Taïeb Moalla

Bruno Marchand espère des résultats tangibles rapidement dans le quartier Saint-roch, alors que la Ville de Québec investira près de 2 millions \$ supplémentaires en 2025 pour accroître la propreté et le sentiment de sécurité.



Le maire a annoncé hier une série de mesures visant à répondre à ces deux enjeux, identifiés comme étant prioritaires, qui s'inscrit dans une volonté plus large de son administration de donner un « électrochoc » au quartier.

« Dès l'été, on veut que la "vibe" ait changé », a lancé M. Marchand, lors de la conférence de presse à laquelle plusieurs commerçants et employeurs assistaient.

En outre, un montant de 740 000 \$ ira au déploiement de cinq ressources dédiées au nettoyage de lieux publics, comme le jardin Jean-paul-l'allier et le parvis de l'église Saint-roch, et 300 000 \$ seront consacrés à un « blitz » d'effacement des graffitis.

À cela s'ajoutera la mise en place d'une « brigade propreté » qui sera portée par la SDC St-roch. Celle-ci permettra d'offrir un emploi à des individus marginalisés et visera entre autres à assurer la propreté des entrées extérieures de commerces où les cols bleus ne peuvent pas légalement intervenir.

De son côté, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) reçoit 655 302 \$ pour ajouter des effectifs à son équipe de proximité MULTI.

Cette bonification a commencé dans les derniers mois et les policiers seront plus visibles à pied, selon le directeur adjoint à la surveillance du territoire, Dominic Gaudreau.

Finalement, 27 000 \$ seront consacrés à de l'aménagement paysager.

Toutes les sommes proviennent des coffres de la Ville, à l'exception de la « brigade propreté » qui reçoit un soutien gouvernemental de 205 000 \$.

DE « GRANDS DÉFIS »

M. Marchand a reconnu que le secteur connaît de « grands défis » tout en prédisant que dans deux ou trois ans, « Saintroch va être ailleurs ».

Or, certains enjeux comme l'itinérance ou l'avenir du commerce de détail sont complexes et dépassent les frontières du quartier ou même les compétences de la Ville, a-t-il pris soin de préciser.

Selon lui, d'autres solutions pour répondre aux doléances du milieu sont à l'étude. « On n'abandonnera pas Saintroch. Ce quartier est magnifique, on va lui redonner de la lumière. »

Le gouvernement du Québec doit en faire plus pour construire des logements sociaux et lutter contre l'itinérance, a-t-il réitéré, en plus d'interpeller le ministre Jonatan Julien pour qu'il « mette son pied à terre » et protège les emplois de la fonction publique dans le quartier.

ANNONCE ÉLECTORALE ?

En point de presse, Claude Villeneuve, chef de l'opposition municipale, a parlé d'une « annonce électorale » de l'administration Marchand qui aurait pu et dû être annoncée il y a au moins deux ans, selon lui.

« Le maire n'a pas pris soin des gens de Saint-roch et là il est en rattrapage », a-t-il déploré.

« On travaille depuis qu'on a été nommé [à l'élection de 2021] à poser des gestes, et non, il n'y a rien d'électoraliste », a rétorqué M. Marchand.

« DÈS L'ÉTÉ, ON VEUT QUE LA “VIBE” AIT CHANGÉ. »

– Bruno Marchand, maire de Québec



QUÉBEC

La Ville ajoute près de 2 M\$ pour la sécurité et la propreté dans Saint-Roch

19 mars 2025

La Ville de Québec fait de la sécurité et de la propreté ses priorités d'action pour le quartier Saint-Roch. Pour 2025, ce sont 2 M\$ qui s'ajoutent pour rehausser le sentiment de sécurité des citoyens et l'entretien du secteur.

« Avant d'accueillir la visite, il faut s'assurer que la maison est en ordre. Au cours des derniers mois, j'ai multiplié les rencontres avec les citoyens et les différents partenaires du milieu. La sécurité et la propreté sont les deux éléments qui revenaient dans toutes les discussions, souligne le maire de Québec, Bruno Marchand. Les investissements annoncés aujourd'hui (18 mars) visent à répondre aux besoins exprimés par le milieu. »

« Il y a des défis dans Saint-Roch et nous travaillons avec les partenaires pour trouver des solutions. L'annonce d'aujourd'hui en témoigne, souligne le conseiller municipal du district Saint-Roch-Saint-Sauveur, Pierre-Luc Lachance. Ce sont des gestes concrets qui sont posés pour améliorer la qualité de vie et la cohabitation dans le quartier. »

Projets d'entretien

Un montant de 1 272 000 \$ sera consacré à des projets d'entretien :

Entretien des lieux publics

740 000 \$

- Présence de cinq ressources à temps plein dédiées au nettoyage de l'ensemble du quartier en plus d'interventions ciblées dans quatre secteurs publics, soit le carré Lépine, la place de l'Université-du-Québec, le jardin Jean-Paul-L'Allier et le parvis de l'église Saint-Roch.
- Entretien extérieur de la bibliothèque Gabrielle-Roy. Nettoyage deux fois par jour du parvis, des vitres et du vestibule.

Programme d'effacement des graffitis

300 000 \$

- Bonification du programme communautaire pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé.
- Programme administré par le Carrefour jeunesse-emploi.
- Présence de quatre ressources, cinq jours par semaine, pour toute la période de nettoyage (avril à fin octobre), dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Priorité pour les propriétés privées (résidentielles et commerciales) du quartier Saint-Roch.

Brigade propreté | Projet SDC St-Roch

205 000 \$

- Initiative du milieu des affaires pour maintenir la propreté dans les espaces privés de l'artère commerciale (entrées des commerces).
- Montant provenant du Fonds de relance du centre-ville.

Aménagement paysager

27 000 \$

- Augmentation du nombre de vasques et de jardinières installées dans le quartier pendant la période estivale afin d'embellir le quartier.

« Afin de répondre au besoin des commerçants, des organismes, des résidents ainsi que des touristes d'améliorer la propreté du quartier, nous mettons sur pied une brigade propreté, a annoncé la directrice générale de la SDC St-Roch, Marie-Pier Ménard. En somme, la Brigade St-Roch ne sera pas seulement une agence de propreté urbaine, mais également un moteur de changement social. Elle incarnera l'engagement de la SDC en faveur de la responsabilité sociale, de l'embellissement de l'espace urbain ainsi que de l'amélioration constante de la qualité de vie pour tous. »

Sécurité dans le quartier

Afin d'améliorer la sécurité dans le quartier, un montant de 655 302 \$ est investi pour ajouter des effectifs supplémentaires à l'équipe MULTI du Service de police de la Ville de Québec. Le mandat de cette équipe est notamment d'effectuer des patrouilles pédestres dans le quartier Saint-Roch.

« Créée au printemps 2020, l'équipe MULTI offre une police de proximité dans des secteurs sensibles, et ce, autant pour les citoyens que pour les commerçants, précise le directeur adjoint, surveillance du territoire au Service de police de la Ville de Québec, Dominic Gaudreau. Grâce à leur travail et à leur présence, nous pouvons être certains que notre communauté est entre de bonnes mains, et que nous continuerons à renforcer la sécurité pour tous. Son existence est cruciale pour venir appuyer les opérations quotidiennes du SPVQ. »

Une grande partie de son travail consiste à valider les besoins des personnes en situation d'itinérance pour ainsi les diriger vers des ressources appropriées. Elle est également là pour rassurer les commerçants, en les soutenant face aux défis auxquels ils font face et en créant un environnement où tout le monde se sent en sécurité.

Itinérance

Rappelons que la Ville a aussi ajouté 1 M\$ en itinérance et cohésion sociale à son budget 2025. Parmi les actions bonifiées, mentionnons le renforcement des approches de médiation sociale, l'amélioration de l'accès aux services de base, la surveillance accrue, la bonification de certaines ententes avec les organismes en itinérance, le soutien à des projets de réinsertion sociale et le maintien de lieux de répit pour accueillir les personnes en situation d'itinérance.

Pour plus d'information



Ville de Québec

2, rue des Jardins, H.V.

Québec Québec

Canada G1R 4S9

🌐 www.ville.quebec.qc.ca

«Il manque 2 \$!»: une nouvelle grève des cols bleus possible à Québec

Par Émilie Pelletier, Le Soleil

18 mars 2025 à 18h24|

Mis à jour le 18 mars 2025 à 20h12

6



Des cols bleus syndiqués ont manifesté mardi devant l'hôtel de ville de Québec, pendant la séance du conseil municipal. (Frédéric Matte/Le Soleil)

Les cols bleus municipaux n'excluent pas la possibilité de retourner en grève bientôt s'il le faut, eux qui pressent la Ville de Québec de rajouter de l'argent sur la table.

«Il manque 2 piastres sur le rattrapage salarial et c'est réglé!» chiffre Luc Boissonneault, président du Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec.

Lui et des collègues cols bleus étaient présents devant l'hôtel de ville de Québec, mardi, pour signifier leur impatience devant des négociations qui piétinent.

Le déroulement du conseil municipal, à l'intérieur, s'est vu troublé par la bruyante manifestation. Armés de klaxons et de trompettes, les quelques dizaines de travailleurs présents ont fait résonner leur mécontentement dans les oreilles de l'administration Marchand.

Négo «à la même place»

Une nouvelle façon de se «faire entendre», après quatre grèves déclenchées ces derniers mois, sans règlement apparent en vue.

«On est à la même place.»

— Luc Boissonneault, président du Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec

Avec des dates de négociations prévues, notamment le 27 mars avec le médiateur, le syndicat dit vouloir «laisser la chance» aux pourparlers.

Mais alors que les discussions ne progressent pas, aux dires de la partie syndicale, la possibilité de déclencher une nouvelle grève qui perturberait les services municipaux comme les loisirs et la collecte des ordures est «possible».

2 \$ de plus

«La balle est dans leur camp», s'est prononcé le président du syndicat, en mêlée de presse, en s'adressant aux décideurs municipaux.

Selon Luc Boissonneault, les employés manuels ont «fait leur bout». «Depuis le début, on a offert énormément de pistes de solutions pour faire des gains opérationnels.» Il estime que les travailleurs ont fait des «concessions», notamment aux travaux publics et aux loisirs.

«Dans le normatif, on a fait les ajustements nécessaires. Ce bout-là, on l'a fait. Mais on n'a pas eu le retour d'investissement», déplore-t-il.

À la table de négociation, le volet monétaire continue d'achopper. Les cols bleus exigent un «rattrapage» salarial équivalent à 2 \$ de l'heure sur six ans pour tous les corps de métier répartis dans les 12 classes d'emploi.

Une façon de «se ramener dans le marché» et freiner l'«exode de notre expertise», plaide le syndicat.

«Tout ce qu'on a, c'est du monde qui quitte. On a de la difficulté à garder notre monde», a réitéré M. Boissonneault.

Le regroupement a toutefois refusé de fournir un pourcentage comparatif aux 21,5 % d'augmentation sur six ans proposés par la Ville de Québec dans son offre finale rejetée à 90 % par les cols bleus en février.



Des cols bleus ont manifesté mardi devant l'hôtel de ville de Québec. (Frédéric Matte/Le Soleil)

Brandissant des données chiffrées, l'affiliation syndicale du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a néanmoins remis en doute l'«équité interne» défendue par la Ville de Québec entre ses différents groupes de travailleurs.



Pierre-Guy Sylvestre, économiste au SCFP-Québec (à l'avant) et Francis Gervais, conseiller syndical (en arrière) (Frédéric Matte/Le Soleil)

«On ne dit pas que les cols blancs sont trop payés, mais quand on nous dit que l'équité interne, c'est ce qui bloque la Ville de Québec, ça nous pose un problème, parce que ce ne sont pas les faits économiques», compare Pierre-Guy Sylvestre, économiste au SCFP-Québec.

«On n'a pas de problématique à ce que les blancs soient bien payés. Mais on veut notre part aussi. On n'a pas le droit à notre part au soleil parce qu'il y a une équité interne qui n'existe pas», ajoute le conseiller syndical Francis Gervais.

Marchand reste ferme

Plus tôt en journée, le maire de Québec a partagé son ouverture à continuer de négocier avec les cols bleus municipaux. Il s'est dit «flexible» sur le volet normatif.



Le maire de Québec n'a pas l'intention de bouger sur l'enveloppe consentie dans la négociation en cours avec les cols bleus. (Caroline Grégoire/Archives Le Soleil)

Mais Bruno Marchand reste ferme sur l'argent proposé en salaires sur la table jusqu'ici, pour respecter la «capacité de payer des citoyens».

La dernière grève générale des cols bleus, déclenchée à la fin février pour une durée indéterminée, a été suspendue au bout d'une semaine, à l'aube de la relâche, en raison d'«échanges constructifs» à la table de négociations.

«Force est de constater que cette ouverture à la table de négociation a fondu aussi vite que neige au soleil en ce début de printemps», déplore le syndicat.

Les cols bleus de la Ville de Québec sont sans convention collective depuis le 31 décembre 2023.

Policiers de la Ville de Québec: «Deux moyens de sensibilisation» mis en place



La présidente de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, Martine Fortier STEVENS LEBLANC/JOURNAL DE QUEBEC

TAÏEB MOALLA

Mardi, 18 mars 2025 13:08

MISE À JOUR Mardi, 18 mars 2025 13:08

Sans convention collective depuis plus d'un an, les policiers de la Ville de Québec ont enclenché, le 12 mars, « deux moyens de sensibilisation ». D'autres actions sont au menu des prochaines semaines, a appris le Journal.

« Nous avons mis en place deux moyens de sensibilisation. Le premier est un message de réponse automatique (aux courriels professionnels) et le second est la signature

électronique », a expliqué Martine Fortier, présidente de la Fraternité des policiers et policières de Québec.

Publicité

Dans la réponse automatique, on trouve une citation du directeur du Service, Denis Turcotte, qui promettait aux membres, en 2023, qu'ils auraient une des meilleures conventions au Québec. « Monsieur le Directeur, RESPECTEZ votre promesse! Agissez, le bateau coule », peut-on lire. Dans la signature électronique, les policiers écrivent ceci : « Bienvenue à Québec! La Capitale Nationale où les employé(e)s sur le terrain ne sont pas reconnu(e)s à leur juste valeur! »



Les policiers de Québec sont en « moyens de sensibilisation » depuis le 12 mars. Cela concerne le message de réponse automatique et la signature électronique de leurs courriels. COURTOISIE



Les policiers de Québec sont en « moyens de sensibilisation » depuis le 12 mars. Cela concerne le message de réponse automatique et la signature électronique de leurs courriels. COURTOISIE

Pantalons de clowns?

D'après la cheffe syndicale, « on a établi un calendrier pour d'autres moyens qui viendront au cours des prochaines semaines ».

Les policiers ne disposent pas du droit de grève. Faut-il s'attendre à ce que les agents portent bientôt des pantalons de clowns pour faire pression sur l'employeur?

« Je ne rentre pas dans les détails. On a un comité qui s'est penché là-dessus et qui a sélectionné différents moyens de pression, de sensibilisation et de visibilité. Ça va être déployé de façon progressive au fil des semaines et des mois. On veut garder quand même un effet de surprise », a soutenu Mme Fortier.

Le processus de médiation entre la Ville de Québec et la Fraternité a officiellement échoué la semaine dernière.

« Cette décision a été prise, car les échanges entre les parties n'ont pas permis de progresser vers une entente. Les positions des deux parties demeurent trop divergentes pour permettre une solution négociée dans un délai raisonnable », a écrit le médiateur le 12 mars. Un arbitre doit désormais être nommé et il est fort possible que le processus d'arbitrage dure plusieurs mois.

Les policiers de Québec sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2023. Martine Fortier est demeurée très discrète quant au contenu précis des négociations. Elle s'est

contentée de dire qu'elle avait trois objectifs principaux – incluant un objectif salarial – et qu'aucun d'eux n'a été atteint jusqu'à maintenant.

Mardi après-midi, le maire de Québec, Bruno Marchand, a brièvement dit ne pas être inquiet de la situation tout en rappelant qu'un processus d'arbitrage est en cours et que la décision du futur arbitre sera exécutoire.

[Accueil](#) | [Mon entreprise](#) | [Management et RH](#)

Grèves: des organisations patronales veulent que le projet de loi 89 aille plus loin

LA PRESSE CANADIENNE | PUBLIÉ À 16H37



Le ministre du Travail du Québec, Jean Boulet (Photo: Jacques Boissinot / La Presse Canadienne)

Des organisations patronales appuient le projet de loi 89 qui vise à permettre au gouvernement d'intervenir dans les conflits de travail, mais soutiennent qu'il devrait aller plus loin. Les syndicats, quant à eux, affirment que la pièce législative est une attaque envers le droit de grève.

×

Ceci est votre dernier article offert ce mois-ci.

POUR UN ACCÈS ILLIMITÉ, ABONNEZ-VOUS!

Cela ne prendra que quelques minutes!

Vous avez un abonnement? [Connectez-vous](#)

résidences pour les personnes âgées», a expliqué, pour sa part, le président et chef de la direction du CPQ, Karl Blackburn.

Actuellement la pièce législative ne concerne pas la construction puisqu'elle modifie le Code du travail. L'industrie de la construction est soumise à une autre loi (R-20). Les secteurs de la santé et de la fonction publique sont aussi exclus de la pièce législative.

Avec son projet de loi, le ministre du Travail, Jean Boulet, dit vouloir éviter que les services à la population ne «soient affectés de manière disproportionnée» lors des conflits de travail.

S'il est adopté, le gouvernement pourra déterminer par décret qu'un syndicat et un employeur ont 15 jours pour établir les services minimums qui devront être maintenus. Après ce délai, c'est le Tribunal administratif du travail (TAT) qui décidera.

Le CPQ demande que ce délai de négociation soit abaissé à cinq jours «afin d'accélérer la mise en place des mesures essentielles».

De son côté, la FCCQ affirme que le gouvernement devrait pouvoir agir de manière préventive, notamment en établissant une liste de secteurs qui auraient l'obligation d'évaluer les services minimaux à maintenir en cas de conflit de travail, et ce, avant même une grève ou un lock-out.

Impacts sur les PME

Dans un deuxième temps, le projet de loi donne le pouvoir au ministre du Travail, «s'il estime qu'une grève ou un lock-out cause ou menace de causer un préjudice grave ou irréparable à la population», de nommer un arbitre qui pourra y mettre fin et déterminer les conditions de travail des salariés. Les

secteurs public et parapublic ne sont pas assujettis à ce pouvoir.

La FCEI affirme que ce deuxième pouvoir doit s'étendre aux secteurs public et parapublic.

«Lors de la grève du secteur public en 2023, c'est 50% des PME qui ont dit avoir été affectées, selon nos données, notamment à cause des fermetures d'écoles qui ont forcé des parents à s'absenter du travail», a expliqué le vice-président pour le Québec de la FCEI, François Vincent.

«Ça ne s'applique pas dans le secteur public pour la raison simple suivante: c'est difficile de demander à un tiers de rendre une décision qui a un impact sur les fonds publics ou sur l'état des finances publiques», a répondu le ministre Boulet lors des consultations à l'Assemblée nationale.

Les syndicats montent au front

Mais le projet de loi 89 ne récolte pas que des appuis. Des syndicats le critiquent vertement.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) estime que le projet de loi va «porter atteinte à la liberté d'association des salarié-es de manière injustifiée» en plus d'«anéantir le fragile équilibre du rapport de force entre les parties à l'avantage des employeurs».

«En obligeant les salarié-es à maintenir les services assurant le bien-être de la population, (le projet de loi) porte atteinte à leur droit constitutionnellement protégé de faire la grève», écrit la CSN dans son mémoire.

La centrale syndicale soutient que le gouvernement n'a pas besoin de légiférer et que les outils qui lui sont nécessaires pour faire débloquer un conflit existant déjà dans le Code du travail.

Elle demande carrément le retrait du projet de loi, le qualifiant d'«inutile».

«Ingérence»

Les récriminations de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) vont dans le même sens que celles de la CSN, qui argue que le projet de loi est une «attaque» «très clairement dirigée contre la capacité des personnes salariées regroupées en syndicat à mener une grève efficace».

Selon la CSD, la pièce législative «politise à outrance la gestion des conflits de travail».

«Nous craignons une ingérence trop importante du gouvernement dans l'encadrement des conflits», indique le syndicat dans son mémoire.

La CSD dit aussi redouter que les «dispositions du projet de loi 89 se traduisent par un effritement de la confiance à la table de négociation, l'allongement et la judiciarisation des conflits de travail et la perte des capacités collectives des personnes salariées à améliorer leurs conditions de travail».

La grogne contre le projet de loi s'est déjà fait sentir. Une allocution du ministre Boulet a été annulée la semaine dernière à Montréal en raison de perturbations causées par un groupe de manifestants.

Lors du dépôt du projet de loi le mois dernier, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a affirmé que le gouvernement proposait un «retour à l'époque de la Grande Noirceur». La FTQ sera présente lors des consultations de mercredi à l'Assemblée nationale.

Par Thomas Laberge

DERNIÈRES NOUVELLES

ENTREPRENEURIAT ET PME

Publié il y a 16 secondes

- 18 mars 2025

La CSN demande le retrait du projet de loi 89

Dans le cadre de l'étude en commission parlementaire du projet de loi 89, *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, la CSN, qui comparait aujourd'hui, demande le retrait du projet de loi.

« Le ministre veut se donner des pouvoirs pour affaiblir l'effet qu'une grève peut avoir sur la résolution d'une négociation. La grève, c'est l'outil ultime que détiennent les travailleuses et travailleurs. Si on dilue leur dernier recours, on dilue leur rapport de force pour négocier des améliorations à leurs conditions de travail », a expliqué la présidente de la CSN, Caroline Senneville. « De plus, la grève est un droit constitutionnel enchâssé dans les chartes. Un droit dont la Cour suprême est venue rappeler l'importance dans l'arrêt Saskatchewan en 2015 » a tenu à rappeler la présidente.

Pour la centrale, le projet de loi du ministre ne viendra pas « protéger » la population. Au contraire, elle risque d'en payer le prix. « Plusieurs luttes syndicales ont permis de faire des gains pour la population, comme les congés parentaux, les semaines de 40 heures, etc. En réduisant les droits aux travailleuses et travailleurs à obtenir de meilleures conditions de travail, on brime l'ensemble de la société », a renchéri Caroline Senneville.

Un cadeau au patronat

« Le ministre vient donner des cadeaux à ses amis du patronat. La grève a comme objectif de mettre une pression économique sur l'employeur. Si on instaure des services minimums ou si on décrète un arbitrage exécutoire, on rend service aux employeurs. Ils n'auront plus à se forcer, ils n'auront qu'à attendre que le ministre intervienne, ce qui aura pour effet d'enlever de la pression économique », a affirmé François Enault, 1^{er} vice-président de la CSN.

Le mémoire déposé par la CSN rappelle qu'il existe déjà plusieurs outils dans le Code du travail pour protéger la santé ou la sécurité de la population et de faire avancer les négociations en cas de blocage. « Le ministre aurait dû modifier les dispositions de la loi anti-briseurs de grève qui sont mal appliquées et qui étirent les grèves, afin de les mettre à jour pour qu'elles s'appliquent à la réalité des salarié-es en télétravail. Cela aurait réellement permis de raccourcir les conflits », a expliqué le 1^{er} vice-président.

Un contexte économique particulier

Pour la CSN, le contexte économique actuel milite en faveur d'une collaboration entre les acteurs du monde du travail. Plutôt que d'aller dans cette direction, le ministre du Travail a choisi de s'attaquer au droit fondamental qu'est la grève. « Ce sont les coupes dans les services publics, le manque d'investissement dans le logement social et le refus du gouvernement de donner des conditions de travail décentes aux éducatrices en CPE, parmi tant d'autres éléments qui menacent le bien-être de la population », ont conclu les porte-paroles de la CSN



SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Équité interne : un prétexte qui ne tient pas la route à la Ville de Québec

19 mars 2025

Vers 14 h le 18 mars, le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - SCFP 1638 et ses alliés ont tenu une manifestation devant l'hôtel de ville afin de dénoncer l'immobilisme de l'administration Marchand dans le cadre de la négociation actuelle ainsi que son instrumentalisation de la notion d'équité interne pour justifier la stagnation des pourparlers.

« La Ville de Québec justifie son immobilisme en invoquant la nécessité de maintenir une équité interne entre son personnel col blanc et col bleu. Or, quand on regarde les comparatifs, cet argument ne tient pas la route puisque le personnel col blanc fait partie des employés les mieux rémunérés de la région pour l'exercice d'un travail similaire alors que la rémunération de ses employés cols bleus se situe largement en dessous des comparables régionaux. Le maire Marchand omet donc de mentionner que le personnel col blanc a accepté les augmentations proposées dans un contexte complètement différent », a expliqué Pierre-Guy Sylvestre, économiste et coordonnateur du Service de la recherche au SCFP- Québec.

« Est-ce que c'est de l'équité interne de rémunérer ses cols blancs au-delà des comparatifs régionaux, mais ses cols bleus largement en dessous et de proposer les mêmes augmentations aux deux groupes année après année en maintenant cette disparité salariale à l'interne en toute connaissance de cause? L'équité interne, ça fait longtemps que ça n'existe pas à la Ville de Québec. Ce qu'on veut, c'est justement que l'employeur corrige cette erreur historique », d'affirmer le président du SCFP 1638, Luc Boissonneault, présent devant l'hôtel de ville.

Rappelons que le 27 février dernier, le SCFP a mis fin à sa grève afin de donner une chance aux rencontres de médiation suivant une démonstration d'ouverture de la part des représentants patronaux. Force est de constater que cette ouverture à la table de négociation a fondu aussi vite que neige au soleil en ce début de printemps.

Pour plus d'information



Syndicat canadien de la fonction publique

565, boulevard Crémazie Est, bureau 7100

Montréal Québec

Canada H2M 2V9

📞 www.scfp.ca

[Accueil](#) | [Dossiers](#) | [RHéveil-matin](#)

Les RH, des couteaux suisse pour traverser une crise

CATHERINE CHARRON | PUBLIÉ IL Y A 34 MINUTES | MIS À JOUR IL Y A 18 MINUTES



Frédéric Blanchette de Solertia a recensé l'arsenal
aider leur organisation à affronter les tarifs doua





RHÉVEIL-MATIN. Dirigeants, vous avez tout intérêt à inclure vos responsables des ressources humaines (RH) dans le développement de votre nouveau plan stratégique si vous espérez traverser en bonne posture cette guerre commerciale.

C'est du moins le conseil que le président du cabinet de consultants Solertia, Frédérick Blanchette, a fait lors du Forum RH PME organisé par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés le 18 mars 2025.

Il a recensé, de concert avec sa communauté, l'arsenal d'outils dont disposent ces professionnels pour aider leur organisation à affronter les tarifs douaniers.

Les changements apportés au plan de match de l'entreprise entraîneront inévitablement des conséquences sur la planification de la main-d'œuvre et la gestion des employés. Les responsables des ressources humaines sauront les repérer.

Si la direction envisage de déplacer une partie de ses activités en dehors de la province, par exemple, ils identifieront quelles seront les nouvelles règles et lois qui s'appliqueront sur les employés. Ils devront également anticiper ce que cette migration aura comme conséquences sur les travailleurs demeurés ici.

Ils seront aussi aptes à identifier les meilleures avenues pour optimiser les coûts liés à la main-d'œuvre, une réalité à laquelle plusieurs organisations seront confrontées.

« Quels sont les scénarios possibles ? Des mises à pied temporaires ? Des licenciements collectifs ? Du travail partagé ? Comment faire pour garder les employés, surtout ceux qui sont clés », seront des questions auxquelles les responsables des RH devront avoir des réponses selon Frédérick Blanchette.

Mettre en valeur les ressources dont on dispose déjà

Les responsables des RH devraient se servir de cette période de crise pour effectuer une cartographie des compétences dont dispose l'organisation.

L'exercice a plusieurs vertus. Il permet à la fois de braquer les projecteurs sur des talents insoupçonnés au sein de l'entreprise, ceux à développer, mais également de repérer quels sont les rôles essentiels au bon fonctionnement des activités. C'est primordial s'ils sont touchés par les

changements apportés au plan stratégique de l'entreprise.

Cette cartographie aide aussi au remaniement des équipes pour tenter d'optimiser la structure organisationnelle. Certains employés pourraient ainsi être appelés à maîtriser de nouvelles aptitudes, ou à contribuer différemment à la mission de l'organisation.

« Vos employés clés vont réellement affecter votre capacité à passer à travers [la crise] », souligne le dirigeant.

Fidéliser les talents

Le spectre de la pénurie de main-d'œuvre n'a pas entièrement disparu, constate Frédéric Blanchette sur le terrain. C'est pourquoi les responsables des RH doivent pouvoir proposer des stratégies pour garder en poste les membres de l'équipe et éviter « de devoir recommencer dans deux ou trois ans à recruter des talents qu'on a eu tant de difficultés à trouver il y a quelques années. »

Les périodes d'incertitudes sont des moments clés pour fidéliser les troupes. Omettre de faire preuve de transparence, de bien communiquer, et d'impliquer ses employés pourrait toutefois les pousser vers la sortie, rappelle-t-il.

Le dirigeant de Solertia est même d'avis que la marque employeur pourrait bénéficier de cette crise, si l'organisation tend l'oreille aux suggestions des professionnels des RH.

« Si vous réussissez à maintenir l'emploi, à développer vos gens, à faire en sorte que vous traversez cette crise de façon positive, constructive [...] votre marque employeur et votre responsabilité sociale vont avoir un coup de pouce très positif », estime-t-il.



Inscrivez-vous à notre bulletin
RH-Management
 Tous les mardis
 Suivez les dernières tendances en gestion, recrutement et rétention d'employés.
les affaires

ET AUSSI

- [La progression de carrière, le maillon faible de la fidélisation en 2024](#)
- [Des Fêtes de fin d'année post-PL 42, ça ressemble à quoi?](#)
- [La surcharge de travail induite par les équipes incomplètes inquiète](#)
- [Devrait-on se proclamer «conjoints de bureau»?](#)

DERNIÈRES NOUVELLES

[Publié il y a 38 secondes](#)

REVUE DES MARCHÉS

[Bourse: ce qui bouge sur les marchés avant l'ouverture mercredi](#)

[REVUE DES MARCHÉS. Les Bourses européennes sans direction claire](#)

[Publié à 7h00 | Mis à jour il y a 53 minutes](#)

MANAGEMENT ET RH

[Marketing et communication: qui sont nos expertes et experts invités en 2025?](#)

[Restez à l'affût des dernières tendances du marché en lisant nos expertes et experts invités.](#)

[Publié hier à 19h20](#)

ENTREPRENEURIAT ET PME

[Pélican International se place à l'abri de ses créanciers](#)

[Pélican International exploite deux usines à Laval et Salaberry-de-Valleyfield.](#)

[Publié hier à 19h10](#)

ACTUALITÉS BOURSIÈRES